



# STOPPER L'AUSTÉRITÉ – BLOQUER L'ÉCONOMIE

**TOUS EN GRÈVE PUBLIC-PRIVÉ LE 19 MARS 2019**

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO s'est réuni les 5, 6 et 7 mars 2019 à Paris. Il a fait le point sur la crise sociale actuelle. Cela fait maintenant 16 semaines qu'une colère légitime s'exprime à travers tout le pays. C'est la conséquence de plus de 35 ans de politiques de rigueur et d'austérité pour les salariés, amplifiées par les mesures intolérables du gouvernement Macron.

Depuis des années, nos salaires sont bloqués, et aujourd'hui, les attaques contre le Code du travail remettent en cause les droits individuels et collectifs des salariés. Les attaques contre la Fonction Publique et les fonctionnaires se multiplient également. La Sécurité Sociale de 1945 est menacée de disparition. La destruction des retraites par répartition pour y substituer une « retraite par

points » est en cours. L'assurance-chômage, les droits des chômeurs et l'accès à la formation professionnelle sont remis en cause.

## **Il est temps de bloquer ces attaques contre les travailleurs.**

Pour cela, à tous les niveaux, les discussions sont nécessaires entre organisations syndicales, entre syndiqués, entre salariés. Partout où nous le pouvons, appelons à des assemblées générales pour établir les cahiers de revendications et décider des modalités d'action afin d'obtenir satisfaction.

La FNAS FO appelle tous les salariés du secteur social et médico-social à se mettre en grève et à rejoindre la mobilisation interprofessionnelle.

## **TOUS EN GRÈVE, TOUS MOBILISÉS LE 19 MARS 2019**

- Augmentation générale des salaires, des pensions, des retraites, des minima sociaux ;
- Maintien des régimes de retraite par répartition et refus de tout système universel par points ;
- Défense de la Sécurité Sociale de 1945, du salaire différé, de l'assurance chômage et des droits des chômeurs. L'abrogation de
- la CSG et de la CRDS ; suppression des exonérations de cotisations sociales ;
- Préservation, amélioration du service public, et défense du statut de ses agents ;
- Défense des libertés démocratiques et syndicales, du droit de grève et de manifester. Retrait de la loi anticasseurs ;
- Abrogation de la loi travail et des ordonnances Macron.

### **Pour notre secteur Social et médico-social :**

- Augmentation d'au moins 20 % des salaires et attribution d'un treizième mois pour tous les salariés ;
- Défense et amélioration des conventions collectives existantes ;
- Prise en charge intégrale de tous les frais professionnels, notamment le transport ;
- Financement public du secteur à hauteur de ses besoins, pour une amélioration immédiate des conditions de travail.